

Situation en matière de développement durable
du Département de la Dordogne
Rapport 2012

Sommaire

	Page
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
METHODOLOGIE	4
1. POLITIQUES DEVELOPPEES SUR LE TERRITOIRE	5
1.1 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	6
1.2 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	8
1.3 L'épanouissement de tous les êtres humains	10
1.4 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	12
1.5 La lutte contre le changement climatique	14
2. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE	16
3. OBSERVATOIRE ET GOUVERNANCE	17
CONCLUSION	18

Introduction

Depuis 2011, le Département doit rédiger chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable, conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et au décret n°2011-687 du 17 juin 2011.

Cette démarche doit permettre d'analyser les politiques mises en œuvre sur le territoire et les actions conduites en interne par la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II » :

- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- épanouissement de tous les êtres humains,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- lutte contre le changement climatique,

Le rapport est présenté à l'assemblée départementale préalablement aux débats budgétaires, lors du vote des Orientations Budgétaires.

Méthodologie

Le rapport 2012 a été construit comme un complément au précédent rapport, évitant de reprendre l'ensemble des activités de la collectivité pour se concentrer sur des projets particuliers. Plusieurs étapes ont été engagées :

1. Constitution d'un groupe de travail

La Direction générale a constitué un groupe de travail chargé de :

- suivre et évaluer les projets recensés dans le rapport précédent,
- proposer de nouveaux projets à valoriser dans le rapport suivant,
- analyser les évolutions des indicateurs et faire de nouvelles propositions.

Ce groupe est composé de représentants de toutes les directions :

- DEC : Maité CHABRILLANGE & Jean-Luc DELORD
- DDSP : Jean-Pierre HOTTIAUX & Anne-Marie DE MARCO
- DRPP : Jacques FOREST & Daniel BEAUVOIS
- DSIT : José GAVILAN
- Sports : Philippe SAID
- Habitat : Caroline CHAINE
- Economie : Daniel FENAUX
- Bâtiments départementaux : Christophe VARAILLON
- Tourisme : Georges HONORAT
- Marchés Publics : Françoise BAUDRY
- Affaires financières : Micheline NEGRIER
- Conseilles de développement / Aide aux communes : Bernadette ROUSSEILLE
- Agriculture et Environnement : Christian VALLADE

Il a été réuni le 5 juillet 2012.

2. Enquête auprès de l'ensemble des services rencontrés en 2011, à savoir :

- Direction départementale de la solidarité et de la prévention,
- Direction de l'Education et de la Culture,
- Direction des routes et du patrimoine paysager,
- Service du logement,
- Service du tourisme et du développement touristique,
- Direction de l'agriculture et de l'environnement,
- Mission urbanisme,
- Service des transports,
- Direction des ressources humaines,
- Direction de l'économie,
- Direction des Sports,
- Service contentieux, contrôle de gestion et démarche qualité

Un questionnaire a été transmis à ces différents services par voie électronique.

Il avait pour objectif d'assurer un suivi des projets mis en avant dans l'édition 2011, d'évaluer l'avancée des perspectives identifiées l'année précédente et d'identifier de nouveaux projets que les services souhaitaient valoriser.

3. Rencontres de différents services organisées en octobre 2012 :

- Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE)
- Direction du Patrimoine des Bâtiments Départementaux
- Pôle Patrimoine de la Direction de l'Education et de la Culture
- Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
- Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunication
- Service de l'aide aux communes
- Direction des Affaires Financières
- Parc Départemental

Les entretiens ont été préparés avec un questionnaire bâti en interne à partir des objectifs assignés aux différents services et directions, du Projet de l'Administration Départementale (PAD) et de l'agenda 21.

Dans l'édition 2012, il est proposé de conserver la plupart des indicateurs choisis en 2011 dans la perspective d'une évaluation pluriannuelle. Néanmoins, certains indicateurs ne sont pas disponibles chaque année et sont considérés comme des indicateurs contextuels.

1. Politiques développées sur le territoire

Pour chaque finalité, il est proposé de valoriser certaines actions illustrant la politique du Conseil général de la Dordogne et d'en analyser les impacts sur 5 finalités. Ces impacts peuvent être positifs, négatifs ou neutres.

Le même code couleur qu'en 2011 est proposé dans la présentation synthétique, pour permettre une lecture rapide :

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables
Epanouissement de tous les êtres humains
Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
Lutte contre le changement climatique

Cette année, ce sont les responsables des services ou directions rencontrés qui ont défini les différents impacts.

1.1 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et territoriale est le cœur de l'activité du Conseil général, elle résume parfaitement son champ de compétences.

La cohésion sociale

Cette finalité correspond à l'action développée par le Département en matière sociale. Quatre publics prioritaires sont ciblés par la politique départementale : petite enfance, enfance et famille - personnes âgées dépendantes - personnes handicapées - personnes en insertion et allocataires du RSA (25.000 périgourdins bénéficient ainsi de l'action sociale).

Cette compétence est fortement réglementée et ne donne pas a priori de possibilités d'expérimentation et d'adaptation spécifique. Pourtant, c'est une des politiques qui offre le plus de service de proximité dans le département (Unités Territoriales, CMS, PMI, EPHAD...). Elle assure aussi un nombre d'emplois de proximité conséquent (6.000 emplois directs et indirects). La politique de maintien à domicile des personnes âgées et celle de l'offre d'assistante maternelle participent grandement à cet état de fait. En conséquence, la DDSP demeure aussi, la direction, qui assure le plus de contacts directs avec la population.

Par ailleurs d'autres actions volontaristes sont développées dans le même objectif en matière de logement (lutte contre le logement indigne, adaptation des logements à la dépendance physique) de sport (animateurs territoriaux et journées thématiques) ou d'éducation (équipement numérique des collèves, bourses scolaires en fonction des revenus des familles...).

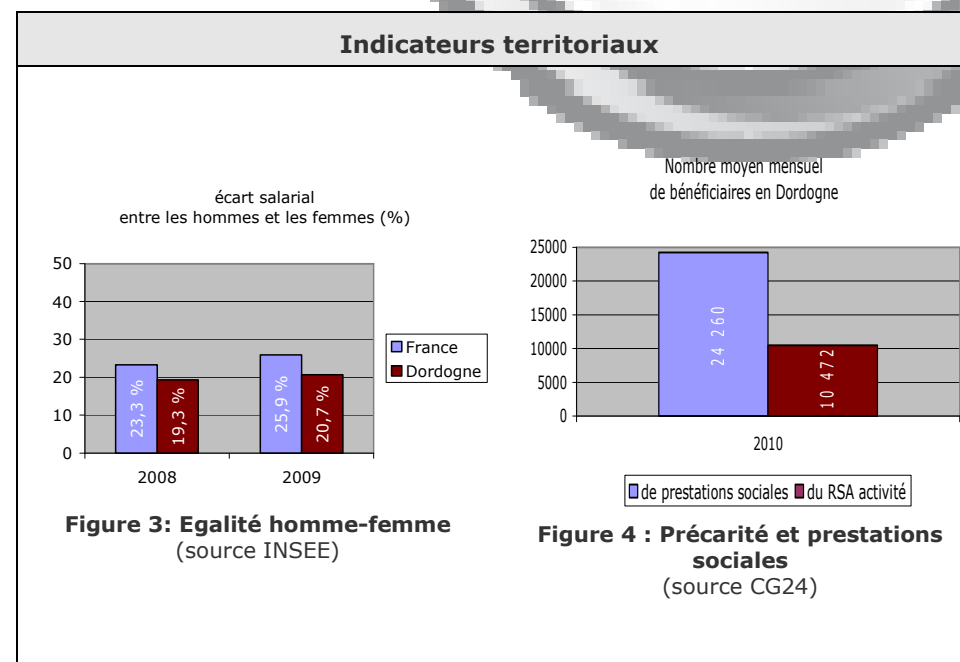
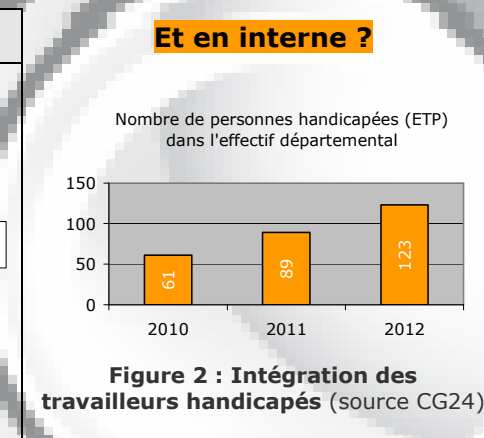
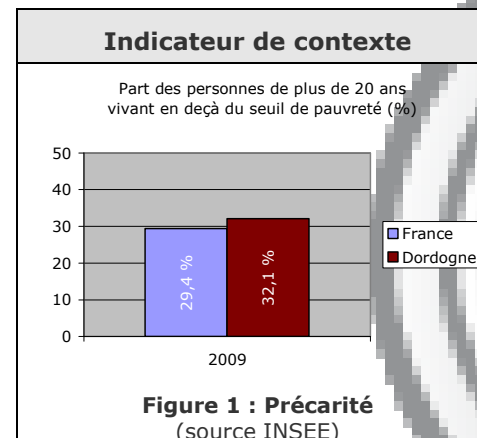
La solidarité entre les territoires

Le Conseil général investit dans les infrastructures du département et participe de ce fait fortement à la solidarité entre les territoires.

Par sa compétence routière, il agit sur les infrastructures de transport pour permettre à tout Périgourdin d'être à 15 minutes d'un axe principal (plan routier départemental). Par sa compétence transport, le Département a mis en place dix lignes interurbaines de bus à tarif réduit qui viennent compléter l'offre de Trains Express Régionaux présentes en Dordogne.

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général soutient les collectivités du département pour l'ensemble de leurs investissements par le biais des contrats d'objectifs et programmes départementaux. A l'échelle de chaque canton, une enveloppe financière permet d'accompagner les projets locaux, sur programmation triennale définie par les élus concernés.

Enfin, le Département a pris à sa charge la couverture en téléphonie mobile et internet haut débit de l'ensemble du territoire. En se substituant aux opérateurs privés, la collectivité permet une égalité d'accès aux Périgourdins. Seuls restent à couvrir les zones d'ombres, qui font l'objet d'un programme spécifique.



Présentation de projets exemplaires

2011

Quatre projets ont été mis en avant en 2011 :

- ✓ Programme d'Intérêt Général PIG pour le logement indigne
- ✓ Téléassistance aux personnes âgées et handicapées
- ✓ Convention culturelle cantonale
- ✓ NRAZO Nœud de raccordement des abonnés en zones d'ombre

2012

Principale compétence du Département l'action sociale est fortement soumise à l'urgence, à la démographie des classes d'âge et au contexte économique. Le territoire conjugue trois problèmes : une population âgée fortement représentée, de nombreux foyers disposant de faibles revenus et un taux de personnes handicapées supérieur à la moyenne nationale. En 2011 étaient identifiées des stratégies pour juguler les effets de la démographie et du contexte économique. Deux projets sont engagés en 2012.

Perspectives

Des initiatives sont à développer ou à soutenir plus fortement :

- Faire de la mixité sociale un des critères de notre politique du logement
- Généraliser les activités intergénérationnelles dans les domaines du sport et de la culture
- Renforcer la stratégie territoriale sur le vieillissement des personnes handicapées
- Amener l'insertion vers des activités et des secteurs émergents.

Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées

Le Département porte un programme visant à accompagner les collectivités pour améliorer l'accès des locaux et des transports publics aux personnes handicapées.

Pour ce faire, le Conseil général a fait réaliser des diagnostics dans chaque commune de Dordogne. L'ensemble des communes disposent aujourd'hui d'éléments techniques et financiers pour lancer les programmes de travaux.

Le Département financera les travaux d'investissement dans le cadre des contrats d'objectif.

faciliter l'accès aux handicapés

--

Amélioration des conditions de vie des handicapés

--

--

Gouvernance : marché avec un bureau d'étude

Le Plan Départemental de l'Habitat

Elaboré à partir d'un diagnostic partagé et discuté lors de rencontres avec les maîtres d'ouvrages par bassin d'habitat, le Plan Départemental de l'Habitat a permis de dégager des objectifs de cohérence et des orientations territorialisées. Ce plan s'articule autour de trois thèmes : Habitat et Territoire – Habitat et Population – Habitat et Développement Durable.

Habitat et Territoire vise à intégrer les problématiques spécifiques de chacun d'entre eux en dépassant l'échelle spatiale de la commune.

Habitat et Population tend à répondre à l'évolution ergonomique du bâti en fonction de son âge ainsi qu'à réduire la précarité énergétique.

Habitat et Développement Durable est une première approche pour limiter l'étalement urbain et mieux choisir ces matériaux de construction (bois par exemple)

Mieux répartir l'offre d'habitat sur le département

Promouvoir des nouvelles techniques de construction

Intégration ergonomie intérieure

Promouvoir le recours à des énergies renouvelables

Amélioration de l'isolation des bâtiments.

Gouvernance : travail co-réalisé avec l'Etat mais avec des séquences de partage avec les acteurs.

1.2 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Dans ce domaine, les objectifs stratégiques du Conseil général visent l'activité agricole et l'économie solidaire. Plus largement, la priorité est de préserver l'emploi et l'activité économique et de préparer l'avenir.

La collectivité dispose de compétences propres qui sont utilisées comme leviers. En effet, les commandes publiques de travaux (collèges, routes) permettent d'orienter les entreprises vers des nouvelles pratiques (chantiers verts, HQE, enrobés à froid...). De plus, pour la restauration collective proposée par les collèges, le Département incite les établissements à introduire de nouveaux produits. Il intervient également dans des champs optionnels en agriculture (plan départemental de l'agriculture biologique, vente directe et circuits courts), économie (épiceries solidaires), culture (métiers d'art), tourisme (assiettes de pays)...

En matière de consommation, le Département ne peut contraindre les citoyens dans leurs actes d'achat, mais il met à disposition tout un panel de solutions (épiceries solidaires, vente directe, recycleries...). A travers le plan déchets dont il assure le suivi et la mise en œuvre, le Conseil général s'est doté d'un plan de prévention qui définit une série d'actions visant la réduction des déchets à la source.

Et en interne ?

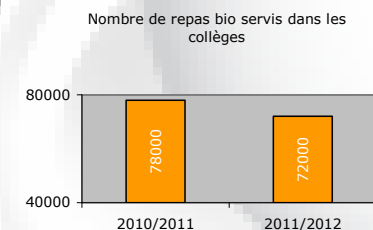


Figure 5 : Consommation responsable (source CG24)

Indicateurs territoriaux

Part de la SAU en agriculture biologique et conversion en cours (%)

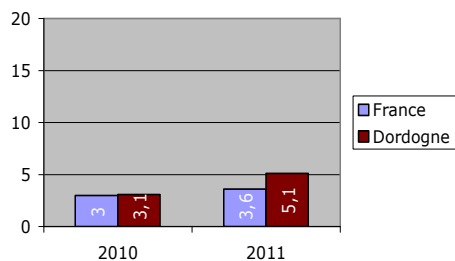


Figure 6 : Agriculture biologique (source agence BIO)

Nombre d'adhérents et de producteurs dans les AMAP d'Aquitaine

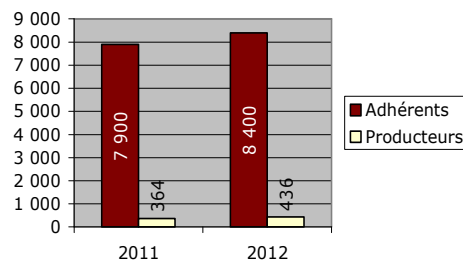


Figure 7 : AMAP et vente directe (source AMAP Aquitaine)

Nombre d'entreprises (touristiques et imprimeries) éco-labelisées

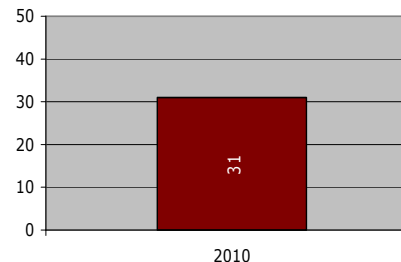


Figure 8 : Eco-labels (source CG24)

Valorisation des déchets ménagers et assimilés en Dordogne (en tonnes)

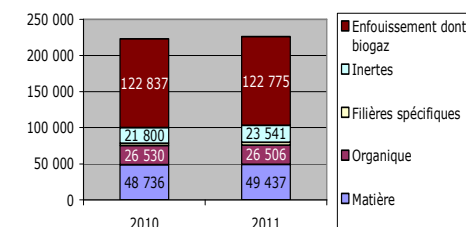


Figure 9 : Gestion des déchets (source CG24 - SMD3)

Présentation de projets exemplaires

2011

Quatre projets ont été mis en avant en 2011 :

- ✓ Plan de prévention et d'optimisation des déchets
- ✓ Introduction du bio dans les collèges
- ✓ Epicerie solidaires
- ✓ Programme agricole biologique, filière courte, vente directe

2012

En matière de soutien à l'activité économique, un effort est porté en direction de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'agriculture. Toutes les nouvelles approches de production, de gestion et de management ne sont pas abordées ou soutenues dans le département.

Différentes politiques envisagées en 2011 ont été initiées, comme la mise en place d'une SCIC chargée de réaliser des plates formes d'approvisionnement en produits agricoles locaux (optimisation de la logistique).

Perspectives

Des pistes demeurent néanmoins à explorer :

- donner suite à l'étude sur les huiles alimentaires usagées
- soutenir les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)
- promouvoir le commerce équitable (échanges Nord-Nord et Nord-Sud)
- développer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au sein des entreprises
- Afficher le soutien à l'éco-conception et à labellisation écologique de nos entreprises
- Faire évoluer progressivement les ZAE en ZAE écologiques

Mise en place d'une société coopérative d'intérêt collectif

Opérationnelle depuis 2012, la SCIC « Mangeons 24 » permet d'approvisionner les restaurations hors domicile en produits agricoles locaux.

La SCIC réunit l'ensemble des filières agricoles, en agriculture conventionnelle et biologique. A ce jour, deux plateformes sont en service, dans le Sarladais et dans le nord du Département.

Ces plateformes sont « virtuelles » : elles ont pour principal objet de mettre en relation les gestionnaires et les producteurs.

Relation producteur/acheteur sur un même territoire

Promotion de l'agriculture biologique et locale

Approvisionnement de proximité

Gouvernance : conseil d'administration de la SCIC

Réalisation d'un référentiel pour l'acquisition du mobilier

La logique qui prédomine est tout d'abord d'utiliser le mobilier qui est stocké (réutilisation).

Cependant, un référentiel a été conçu spécialement par le service intérieur. Il définit les critères auxquels doit répondre le marché de commande du mobilier. Au-delà de l'éco-label, des critères sur la qualité de fabrication, l'ergonomie, le confort et la santé des agents sont pris en compte.

Le service envisage de s'appuyer sur ce référentiel pour les achats de mobilier dans les collèges.

--

obligation de respecter la norme NF environnement

Absence de composés volatils dans le mobilier

usine de fabrication respectant la norme ISO 14001

usine de fabrication respectant la norme ISO 14001

Gouvernance : initiative du service intérieur

Plateforme d'échange informatique avec les acteurs institutionnels extérieurs

Ce projet est en phase finale d'expérimentation. Il a pour objet de dématérialiser les fichiers les plus lourds et faciliter leur circulation à destination de nos habituels partenaires institutionnels.

Réunissant l'ensemble des services du Conseil général, cette expérimentation doit permettre à l'issue de son évaluation d'acquiescer le logiciel le mieux adapté.

--

Réduction de la consommation de papier

--

Préservation de l'espace forestier

--

Gouvernance : le COPRO

1.3 L'épanouissement de tous les êtres humains

Ce sont essentiellement des politiques dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport qui sont menées par le Département en vue de l'épanouissement de tous les êtres humains.

Certaines compétences sont obligatoires (Bibliothèque départementale, Archives départementales, Collèges) ou très réglementées (patrimoine, archéologie). Les investissements réalisés dans les collèges sont orientés pour améliorer le confort et les conditions d'apprentissage des élèves. La Bibliothèque Départementale de Prêt assure une mission de service départemental de lecture publique pour les communes de moins de 10 000 habitants et leurs bibliothèques. Elle participe activement à l'aménagement culturel du territoire départemental et a pour objectif premier de favoriser un accès égal de chacun au savoir et à la lecture.

Le Conseil général de la Dordogne développe également une politique complémentaire volontariste en association parfois avec des acteurs locaux : action culturelle, conseil départemental junior, développement culturel, sport et même accès à la téléphonie mobile ou au haut débit qui peut relever également de cette même finalité.

Les échanges internationaux réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée permettent d'établir un lien avec des peuples répartis sur les différents continents (Chili, Maroc, Ouzbékistan, Hongrie). Ils participent à une découverte et une meilleure connaissance des cultures.

Indicateur de contexte

Nombre d'associations en Dordogne

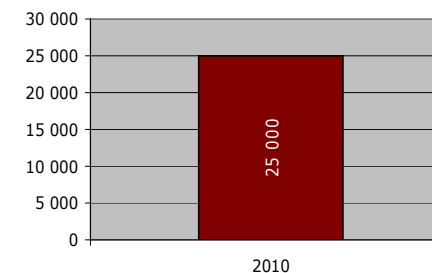


Figure 10 : Accès à la culture
(source Préfecture)

Indicateurs territoriaux

Nombre de logements privés réhabilités avec les aides publiques

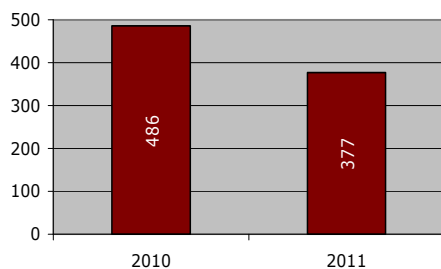


Figure 11 : Logement indigne
(source CG24)

Nombre d'inscrits actifs dans les bibliothèques

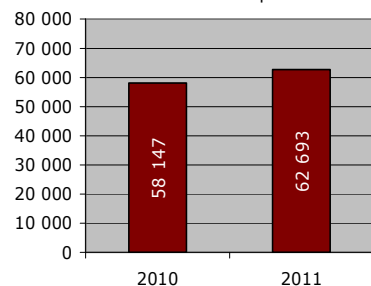


Figure 12 : Accès à la culture
(source CG24)

Nombre de licenciés par rapport à la population totale (%)

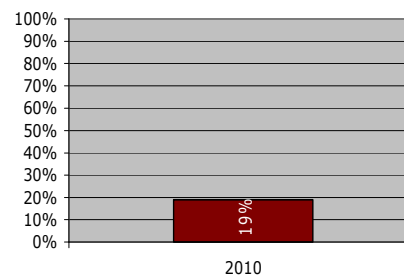


Figure 13 : Accès au sport
(source CG24)

Et en interne ?

Taux d'absentéisme médical (%)

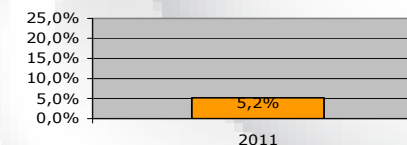


Figure 14 : Absentéisme (source CG24)

Présentation de projets exemplaires

2011 Quatre projets ont été mis en avant en 2011 :

- ✓ Séniors soyons sport
- ✓ Ciné-passion
- ✓ « Cyberespaces » dans les bibliothèques
- ✓ Médiation en archéologie

2012

Cette finalité est au cœur des politiques publiques et c'est d'ailleurs l'objectif essentiel de certaines directions, notamment en matière de sport, d'éducation et de culture.

Deux projets relèvent essentiellement de cette finalité :

- Lascaux III
- Les forges de Savignac Lédrier
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Perspectives

Des pistes de développement sont à rechercher dans les schémas en réflexion sur la culture, la lecture publique ou les enseignements artistiques.

Dans la suite de l'exposition itinérante, le Conseil général de la Dordogne s'engage dans un projet d'envergure : Lascaux IV. Au-delà de sa vocation culturelle, ce projet aura un impact économique et touristique fort pour tout le département.

Lascaux III

Cette exposition itinérante d'envergure internationale a connu ses premiers visiteurs en automne 2012.

Elle va permettre à l'ensemble des citoyens du monde de découvrir un des sites majeurs de l'art pariétal et par là même promouvoir l'image de la Dordogne.

Dans un premier temps, elle est programmée aux Etats-Unis d'Amérique et devrait partir en Asie.

-
Savoir-faire mondialement reconnu
Accès au patrimoine mondial
Matériaux utilisés pour la coque des fac-similés
Transport maritime de l'exposition

Gouvernance : pilotage Etat - Région - Département

Valorisation des forges de Savignac-Lédrier

L'objectif est de faire découvrir un aspect peu connu de l'histoire de la Dordogne : son volet industriel.

Les forges de Savignac constituent un site emblématique du patrimoine industriel.

Un projet de réhabilitation est en cours depuis plusieurs années sans empêcher l'accueil du public.

Ce site est aussi un point d'encrage touristique fort pour cette partie du département.

Développement touristique du Nord Est
-
Accès au patrimoine industriel
Station de fauchage tardif
-

Gouvernance : groupe projet interne

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires PDESI

Le plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) est un document qui recense les lieux où s'exerce l'ensemble des sports de pleine nature.

Trois axes de réflexion ont été retenus : la sécurité, l'environnement et l'accessibilité.

Les espaces recensés seront catégorisés en fonction des niveaux de pratiques (sites à compétition ou accessible pour tous). Il est souhaité de concilier pratique sportive et de loisir.

Le PDESI Dordogne est un outil d'aide à la décision pour prioriser et planifier les actions départementales en faveur des sports de nature.

maillage territorial de sites accessibles
concilier milieux naturels et usages
promotion de la pratique sportive
préservation des milieux
-

Gouvernance : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) réunissant l'ensemble des acteurs

1.4 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les Départements ont certaines compétences en la matière : la politique des espaces naturels sensibles, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Il s'agit de plus d'une orientation affichée dans les objectifs stratégiques de la collectivité : « préserver l'environnement dans une logique de développement durable » (axe 5).

Au-delà de ces compétences, cette finalité est logiquement intégrée dans l'ensemble des actions de la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement. Le Conseil général porte un réseau de suivi de la ressource en eau, superficielle (suivi de la qualité des eaux des rivières) et souterraine (suivi quantitatif et qualitatif des nappes). Il conseille et soutient les collectivités pour la restauration et l'entretien des rivières. Le Département a orchestré la rédaction du schéma départemental de l'eau potable qui dresse un état des lieux de la ressource et des réseaux et oriente les collectivités pour prioriser leurs actions. La collectivité déploie une politique volontariste de soutien à l'investissement pour l'eau potable et l'assainissement collectif des communes. Elle leur offre en sus un service d'assistance technique pour les stations d'épuration par le biais du SATESE. Elle anime un réseau des services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Les matières de vidange issues de cet assainissement non collectif font l'objet d'un schéma qui définit une organisation géographique pour leur traitement.

Des mesures environnementales sont intégrées dans presque l'ensemble des plans de filière, et notamment les filières animales (bovins, ovins, caprins...). Il existe un programme orienté vers l'agriculture biologique pour faciliter les conversions et l'installation.

Cette finalité est aussi une préoccupation pour d'autres services : tourisme, route, sport... Les exemples présentés ci-contre sont issus de ces différents domaines.

Et en interne ?

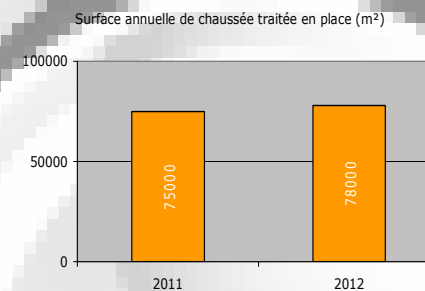


Figure 18 : Préservation de la ressource (source CG24)

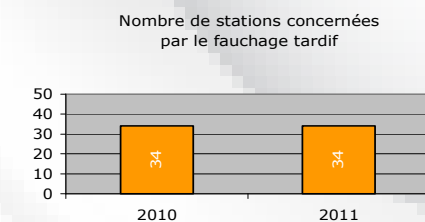


Figure 19 : fauchage tardif par le Département (source CG24)

Indicateurs territoriaux

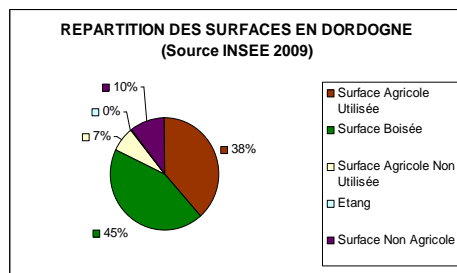


Figure 15 : utilisation de l'espace (source INSEE)

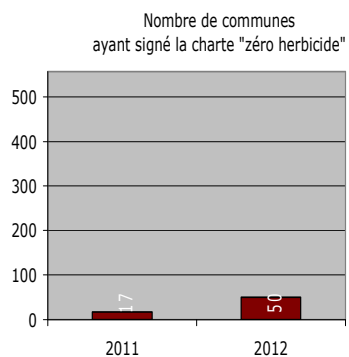


Figure 16 : nombre de communes ayant signé la charte « zéro herbicide » (source CG24)

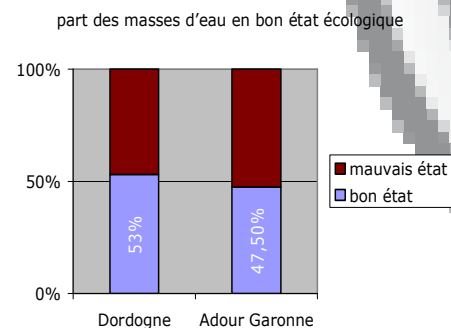


Figure 17 : qualité des eaux (source agence de l'eau)

Présentation de projets exemplaires

2011 Quatre projets ont été mis en avant en 2011 :

- ✓ La charte « zéro herbicide »
- ✓ Les sites départementaux
- ✓ L'observatoire de l'eau
- ✓ La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

2012 Les projets identifiés en 2011 ont tous été engagés, notamment :

- Convention d'engagement volontaire préparée par la DRPP pour amplifier le recours à des techniques limitant les impacts sur l'environnement
- Lutte contre le développement des cyanobactéries
- Elaboration du schéma des rivières

Perspectives

Si cette finalité constitue le cœur de métier de quelques services, la plupart des missions ont un impact direct ou indirect sur l'environnement. Si la perception de ces effets émerge progressivement, la prise en compte doit se généraliser, l'environnement demeurant l'un des trois piliers du développement durable.

Des réflexions doivent être amplifiées, en particulier sur nos principales compétences :

- Intégrer la préservation des zones humides dans nos politiques
- Suivre techniquement des actions environnementales des structures d'insertion
- Inciter à l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales dans les lotissements et logements sociaux
- Mettre en place des éco-conditions pour les aides départementales
- Accompagner plus efficacement la lutte contre les espèces invasives
- Intégrer la protection des terres arables dans la politique de l'urbanisme et aménagement du territoire

Schéma départemental des Rivières

L'assemblée départementale a récemment adopté ce schéma.

Construit à partir d'objectifs partagés par l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels, il propose une organisation territoriale basée sur les bassins versants qui permettra d'atteindre le bon état écologique de nos rivières.

Il s'impose comme la nouvelle politique départementale en la matière.

Organisation par bassin versant

Prise en compte des loisirs nautiques

Atteinte du bon état des rivières

Prise en compte des inondations

Gouvernance : partage des objectifs avec les acteurs du territoire

Evaluation des capacités épuratoires du sol en place.

Sept stations d'épuration fonctionnent suivant ce système en Dordogne. Il y a un manque de connaissance scientifique sur cette technique.

Un travail de recherche faciliterait réglementairement la validation de cette technique peu onéreuse et permettrait de prouver l'efficacité du dispositif.

L'Université de Bordeaux ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont prêtes à s'engager sur une thèse.

Renforcement des travaux universitaires sur le département

Promotion d'une technique générant peu de déchets et des matières recyclables

Aide à la formation

pas de matériaux pour construire ces stations d'épuration

technique très peu gourmande en énergie

Gouvernance : un comité scientifique regroupant les principaux partenaires est programmé.

Conventions de collaboration du Laboratoire départemental

La notoriété du Laboratoire Départemental lui permet d'engager des collaborations avec des laboratoires privés pour tester des nouvelles techniques d'analyse et des nouveaux matériels.

Elles permettent ainsi à l'équipe du laboratoire d'acquérir des compétences nouvelles. Ces compétences sont mises à profit pour développer des techniques novatrices. Elles mêmes sont génératrices de solutions nouvelles d'analyses ou de production de réactifs.

Maintien ou création d'emploi haute qualification

Contribution à l'augmentation de la qualité de produits

Veille sanitaire

Méthodologie d'éradication moins destructrice

Matériel de plus en plus économe en énergie

Gouvernance : l'Afnor et le laboratoire national de référence sont associés aux projets

1.5 La lutte contre le changement climatique

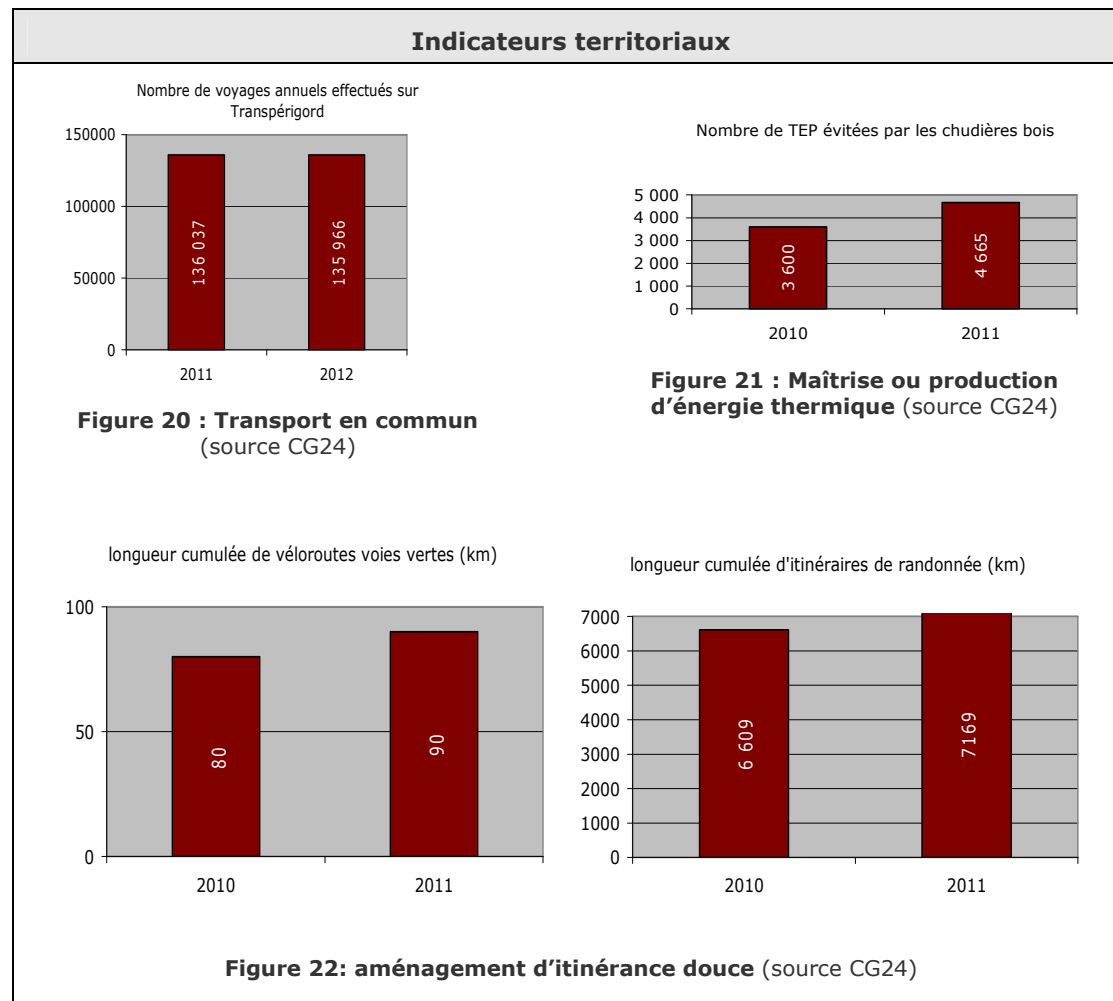
La lutte contre le changement climatique n'est pas une compétence propre du Département. Mais c'est un des enjeux de l'agenda 21 territorial.

De nombreuses actions engagées ont un impact positif sur la lutte contre le changement climatique, et notamment la politique de services de proximité portée par le Département. L'objectif stratégique « développer les services de proximité sur l'ensemble du territoire » (axe 4) contribue à limiter les distances des déplacements individuels, tout en favorisant l'accès de chaque usager aux services publics.

En plus de ces services d'accueil physiques, l'organisation des lignes de transport interurbaines permet la promotion et l'utilisation des transports collectifs, alternative à l'usage des véhicules individuels.

De plus, le Conseil général développe une politique en matière de bâtiments et de logement. La maîtrise des consommations d'énergie est une préoccupation pour le logement social, qu'il soit neuf ou ancien. Le Département a anticipé la réglementation sur les bâtiments en subventionnant les constructions « BBC, bâtiment basse consommation » ou « THPE, Très Haute Performance Energétique ».

Il mise également sur le développement des énergies renouvelables par la promotion du bois énergie depuis 1996. Il a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges qui le permettent.



Présentation de projets exemplaires

2011 Quatre projets ont été mis en avant en 2011 :

- ✓ Transpérigord
- ✓ Plan Bois Energie
- ✓ Aides pour la construction de logement sociaux en bois
- ✓ Plan Forêt Bois

2012 Les projets identifiés en 2011 ont été engagés :

- Convention d'engagement volontaire préparée par la DRPP pour amplifier le recours à des techniques limitant les impacts sur l'environnement
- Projet de vélo-route voie verte
- Tableau de suivi des consommations d'énergie du patrimoine départemental

Perspectives

Le changement climatique est un enjeu planétaire que seul le cumul d'actions et l'évolution de la législation pourra atténuer. Ainsi, le Département peut contribuer à son échelle à cette finalité.

Le Département a lancé sous la forme d'une conférence départementale des énergies une réflexion pour élaborer son Plan Climat Energie Territoriale. Validé en 2013, ce plan devrait permettre d'explorer des pistes telles que :

- Réfléchir aux conditions éventuelles pour les aides aux bâtiments (aide aux communes, établissements médico-sociaux, bibliothèques...) même si les services conseillent les porteurs de projet dans cette optique.
- Encourager des réflexions sur les modes de transport dans les projets de certains services (manifestations culturelles, déplacement des personnes en insertion...)
- Soutenir le développement d'autres énergies renouvelables que le bois
- Intégrer la problématique des pistes cyclables et le covoiturage dès la conception des projets routiers

Projet de vélo routes – voies vertes

Il existe trois axes qui modulent vélo-route et voie-verte. A ce jour aucun n'est achevé. Les maîtres d'ouvrage sont les collectivités locales (principalement les communautés de communes).

Les trois axes sont les suivants :

- vallée de l'Isle (Libourne à Saint Yrieix via Thiviers)
- Coulée d'Oc (Angoulême-Thiviers)
- Vallée Dordogne-Vézère

Priorité est donnée à la connexion des infrastructures existantes, si la sécurité des usagers le permet.

mise en relation des territoires
Promotion tourisme itinérant doux
Bien être - santé
utilisation des axes existants
Promotion du vélo

Gouvernance : comité de pilotage régional

Projet de politique énergétique pour le patrimoine départemental

Fort d'un diagnostic énergétique réalisé sur l'ensemble de ses bâtiments, le Conseil général s'est fixé comme objectif de réduire de 38 % ses consommations de fluide d'ici 2020 (année de référence 2006).

Un suivi permanent permet de dégager les priorités majeures en termes de rénovation du bâti ou de modification du système de chauffage.

Une meilleure isolation, l'utilisation de matériel ou de technique économe en énergie ainsi que la possibilité de recourir aux énergies renouvelables forment un ensemble œuvrant pour réduire nos émanations de gaz à effet de serre.

-
Sensibilisation des agents
Amélioration de la santé et du confort au travail
Priorité aux Energies renouvelables
Limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Gouvernance : s'inscrit dans une démarche de certification ISO 16001 qui inclut une forte information et implication au sein de la direction

Convention d'engagement volontaire

Signée en 2012, la convention d'engagement volontaire permet au service des routes d'afficher objectifs et moyens pour mieux intégrer le développement durable dans les projets routiers.

Agissant dans de nombreux domaines, cette convention permettra en favorisant le recours à des techniques routières économes de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.

Intégration de clauses d'insertion sociale
Promotion de nouvelles techniques routières
-
Valorisation des matériaux (retraitement en place)
Réduction des GES

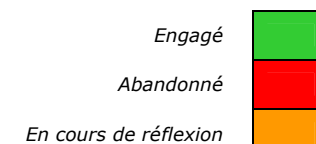
Gouvernance : comité de suivi avec l'ensemble des signataires (Etat, professionnels)

2. Exemplarité de la collectivité

Le présent rapport propose un tableau de bord très synthétique des actions identifiées dans l'agenda 21 interne. Globalement, la plupart des actions sont maintenant engagées. Seules quelques unes ont été abandonnées.

Il semble donc aujourd'hui nécessaire de renouveler le programme d'action et de redynamiser la politique éco-responsable (« verdissement ») de la collectivité.

1. Achats et marchés publics	1.1. Généraliser l'usage de papier recyclé (ramettes, enveloppes, en-tête)	En cours de réflexion
	1.2. Ajouter des clauses sociales et environnementales dans les marchés	Engagé
	1.3. Créer une cellule d'achats éco-responsables	En cours de réflexion
	1.4. Favoriser l'utilisation de logiciels libres	Abandonné
2. Consommation et fonctionnement	2.1. Amplifier les actions visant à réduire les consommations (papier, eau, énergie)	Engagé
	2.2. Développer la dématérialisation des documents et l'e-administration	Engagé
	2.3. Valoriser les déchets de la collectivité (recyclage)	Engagé
	2.4. Pratiquer la gestion raisonnée des dépendances vertes	Engagé
3. Déplacements	3.1. Aménager une salle permanente de visio-conférence	Engagé
	3.2. Améliorer l'utilisation de véhicules en conformité avec la loi sur l'air	Engagé
	3.3. Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration	Abandonné
	3.4. Améliorer la logistique des transports internes	Abandonné
	3.5. Expérimenter la mise à disposition d'un parc vélo inter-service	Engagé
	3.6. Prendre en charge une part du coût des transports collectifs des agents (chèque transport)	Engagé
4. Energie et bâtiments	4.1. Installer des chauffe-eau solaires dans les collèges	Abandonné
	4.2. Equiper les bâtiments et bureaux de lampes basse tension et basse consommation.	Engagé
	4.3. Instaurer un pourcentage d'énergie renouvelable pour nos consommations	Abandonné
	4.4. Favoriser l'éco-construction pour nos bâtiments	Engagé
5. Ressources humaines	5.1. Prendre en compte le développement durable dans les formations professionnelles	Engagé
	5.2. Développer les échanges interdépartementaux et internationaux	Engagé



3. Observatoire et gouvernance

Le développement durable s'appuie sur les trois piliers (économie, environnement et social) mais ne peut exister sans gouvernance. Tout projet s'en référant se doit dès sa conception de prévoir :

- la participation des acteurs,
- l'organisation de son pilotage,
- une approche transversale,
- une évaluation partagée,
- une dynamique d'amélioration en continu.

C'est sous cet angle qu'a été analysée la gouvernance des projets illustrant les cinq finalités. Les informations fournies par les services sur leurs projets ont permis d'estimer qualitativement leur gouvernance.

Sur l'ensemble des services rencontrés, les disparités sont grandes : observatoires gérés en régie, fourniture de données pour des observatoires extérieurs, partenariat pour mise en commun de données ou absence totale d'évaluation.

Au demeurant, les observatoires et les bases de données sont systématiquement utilisés pour élaborer les plans et schémas qui régissent nos politiques départementales. Une constante existe - à de rares exceptions - dans la construction de ces programmes : ils sont tous réalisés en concertation avec a minima les acteurs intervenant dans le domaine concerné (professionnels, Etat, collectivités ou associations). L'utilisation de ces observatoires conjuguée à ces partenariats permet un partage des diagnostics facilitant ainsi la co-construction des orientations.

Bien qu'il n'existe pas d'organismes médiateurs en matière de concertation avec les usagers, les contacts directs de la population avec les conseillers généraux et les services facilitent la médiation au quotidien. Les usagers sont été impliqués de manière formelle et directe dans certains projets comme la Conférence Départementale des Energies engagée en mars 2012.

En matière de pilotage, la méthodologie est commune à tous les services. Tous les programmes disposent d'un comité de pilotage. Ils devront de plus se doter de comités de suivi.

Conclusion

Le rapport 2012 confirme l'engagement du Département en matière de développement durable, au-delà des exigences réglementaires.

En effet, les projets présentés en 2011 évoluent de manière très positive, comme en témoignent les indicateurs de suivi. Aucune inflexion majeure n'est constatée. Les seuls chiffres négatifs sont d'ordre structurel et concernent le domaine social, en raison manifeste des effets de la crise économique sur le marché de l'emploi. Dans ce domaine, le développement durable est une piste à explorer ; le bilan de l'agenda 21 après 5 années pourrait être l'occasion d'en débattre avec tous les acteurs.

L'année 2013, avec l'adoption attendue du Plan Climat Energie Territorial, devrait constituer le début de la transition énergétique en Dordogne. Cette année marque aussi le lancement du projet Lascaux IV, projet d'envergure et structurant qui aura des répercussions sur le territoire départemental.